



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

Le vingt trois mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le seize mars deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaients présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, Mme Catherine CADORET, M. Patrick GRIGNON, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwénéolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : M. Anthony LUCAS, M. Laurent HAMON

Procuration : M. Anthony LUCAS à Mme Catherine CADORET
M. Laurent HAMON à M. Anthony LE HIR

Secrétaire de séance : Mme Sophie LE PALLEC

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte administratif 2022 du Budget Assainissement dont les principales caractéristiques sont données par le tableau de présentation de l'exécution budgétaire ci-dessous :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 487 618.08 €	708 527.82 €	2 196 145.90 €
Titres de recettes émis	214 622.73 €	444 762.55 €	659 385.28 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 487 618.08 €	708 527.82 €	2 196 145.90 €
Mandats émis	538 722.17 €	544 586.31 €	1 083 308.48 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022			
Excédent			
Déficit	- 324 099.44 €	- 99 823.76 €	- 423 923.20 €
RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2021)			
Excédent	313 973.95 €	97 177.82 €	411 151.77 €
Déficit			
RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022			
Excédent			
Déficit	- 10 125 .49 €	- 2 645.94 €	- 12 771.43 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget assainissement.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Le Maire,



Pascale GILLET